

## Avis public



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal**

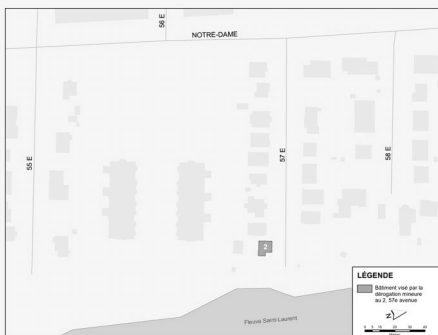
### CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2, 57<sup>E</sup> AVENUE (LOT 1 456 202), DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 juin 2020, a déterminé la consultation publique écrite, comme mode de consultation pour la demande de dérogation mineure concernant le **2, 57<sup>e</sup> Avenue (lot 1 456 202), district de La Pointe-aux-Prairies.**

QUE conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 7 mai 2020, numéro 2020-033, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, pris en vertu de la *Loi sur santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), la demande de dérogation mineure sera soumise à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** à partir la publication du présent avis.

QUE l'objet de cette demande de dérogation mineure vise l'immeuble situé au **2, 57<sup>e</sup> Avenue (lot 1 456 202), district de La Pointe-aux-Prairies**, tel qu'identifié au plan ci-contre, afin de permettre l'aménagement d'une porte de garage d'une habitation unifamiliale à une distance de 3,16 mètres d'une limite d'emprise d'une voie publique, plutôt que de 5,5 mètres.



QUE toutes les personnes intéressées, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en se rendant sur le site Web de l'arrondissement [montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles](http://montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles), **dès le 18 juin 2020** pour prendre connaissance du projet de dérogation mineure et du plan ci-contre. Ils pourront également par la suite, s'ils en manifestent le désir, transmettre leurs questions et/ou commentaires soit par courriel à l'adresse suivante : [melany.roy@montreal.ca](mailto:melany.roy@montreal.ca), ou par la poste à l'adresse suivante :

**Consultation publique écrite  
Demande de dérogation mineure 2, 57<sup>e</sup> Avenue  
À l'attention de Madame Melany Roy  
12090, Rue Notre Dame-Est  
Montréal (Québec), H1B 2Z1**

**QUE les questions et/ou commentaires des citoyens doivent être reçus (par courriel ou par la poste) au plus tard le 3 juillet 2020 à minuit, heure de l'Est.**

Fait à Montréal, le 18 juin 2020.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles](http://montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles)

JDM2291538